

# Concertation au titre du code de l'urbanisme sur le projet de réaménagement de l'avenue du Médoc et du carrefour Cantinolle

Compte rendu réunion publique du 20 février 2020 - à Eysines

La réunion publique a débuté à 19h15 par l'introduction du projet par Mr Serge Tournier, conseiller communal :

Ce projet a été initié à la demande de la commune depuis quelques années. Il est rappelé que la présentation de ce soir est une esquisse qui servira de base à la discussion, que le projet est évolutif et que l'on attend de la part de l'assistance une réelle participation. Le carrefour de Cantinolle et l'avenue du Médoc sont aujourd'hui non aménagés, présentant un caractère très routier non sécuritaire avec l'absence de continuités piétonnes et cyclables. La commande a donc été passée à la métropole pour établir un programme d'aménagement, afin de créer une vraie entrée de ville et de sécuriser par divers aménagements tous les types de déplacements.

Etaient présents pour cette présentation :

Mr Tournier – mairie d'Eysines – conseiller municipal- Voirie mobilité- élu métropolitain

Mr Bousquet – mairie d'Eysines – Directeur des services techniques

Mr Falgère – Bordeaux Métropole

Mme Lanau- Bordeaux Métropole

Mr Falgère explique le fonctionnement des contrats de co développement entre la commune et Bordeaux Métropole puis explique le déroulement d'un projet, depuis la commande jusqu'aux travaux. Il présente ensuite les études préliminaires.

Carrefour Cantinolle avec 3 scénarii envisagés.

## **Sur le premier scénario giratoire de 30m :**

### **Intervention N°1 :**

« Que pensent les riverains de cette proposition ? »

Réponse Mairie : Ces derniers étudient l'aménagement. Ils s'interrogent sur la contre-allée et sur le fonctionnement des accès futurs. Ils sont très intéressés par la création de stationnement supplémentaire qui pourrait servir aux véhicules du personnel.

### **Intervention N°2 :**

« Sur combien de mètres l'avenue du Taillan doit-elle être déviée ? »

Réponse BM : environ 50m

### **Intervention N°3 :**

« Est-ce qu'une prolongation cyclable est prévue vers le Haillan ? »

Réponse BM et Mairie : Il n'est pas possible d'envoyer les cyclistes et piétons vers la route de Lacanau pour des raisons de sécurité. Une réflexion est en cours pour créer un cheminement derrière le parking relais qui permettrait de rejoindre la piste cyclable.

**Intervention N°4 :**

« Pourquoi ne pas créer la voie verte jusqu'au Taillan ? »

Réponse BM : Les études de Cantinolle et de l'avenue du Médoc sont des demandes de la commune d'Eysines sur son contrat de Co Développement. Il y a donc eu un périmètre d'étude qui s'arrête à la limite de commune.

**Intervention N°5 :**

« Quelle sera la vitesse pratiquée sur la contre-allée ? »

Réponse BM : Il s'agit d'une contre-allée de desserte, par conséquent la vitesse sera limitée sans doute à 30km/h.

**Scénario du giratoire Oblong :**

Pas d'intervention particulière.

**Scénario du giratoire Cacahuète :**

Pas d'intervention particulière.

**Avenue du Médoc**

Présentation générale de l'esprit de l'aménagement avec explication des différentes légendes apparaissant sur le projet.

**Intervention N°6 :**

« Comment circulent les piétons de l'autre côté de la voie verte ? »

Réponse de BM : Des trottoirs sont créés au droit des habitations côté sud de l'avenue. De plus, des traversées piétonnes sont prévues pour rejoindre la voie verte.

**Intervention N°7 :**

« Comment fonctionne le plateau surélevé au droit de la piste Bordeaux Lacanau ? »

Réponse de BM : Le plateau surélevé concerne la totalité du carrefour, ce qui permet d'assurer des traversées sécurisées et de casser la vitesse des véhicules. Les rampants de ces plateaux sont normés et ne dépasseront pas 7% en raison du passage des bus.

**Intervention N°8 :**

Un riverain est inquiet de la création de ce plateau. Il précise les nuisances qu'il subit depuis la réalisation de travaux d'assainissement il y a quelques années. Il y a de grosses vibrations au niveau de la maison. Ce dernier s'est manifesté à plusieurs reprises auprès de la mairie et de Bordeaux Métropole mais sans suite.

Réponse de BM : Ces plateaux du fait de la présence de bus n'auront pas de pentes trop fortes. BM prend note des problèmes évoqués.

**Intervention N°9 :**

« Est-ce que les plateaux seront similaires à ceux existants, avenue de la Libération ? »

Réponse BM : Ce ne sera pas du tout le même aménagement. Ils seront plus longs avec un effet moins cassant.

**Intervention N°10 :**

« Est-ce que ces plateaux seront similaires à ceux de l'avenue de l'hippodrome à Migron ? »

Réponse de BM : Ces plateaux seront aménagés dans le même esprit. Depuis la création de ces plateaux avenue de l'hippodrome, BM n'a jamais eu de retours négatifs sur ces aménagements.

**Intervention N°12 :**

« Le stationnement proposé sera-t-il longitudinal ? »

Réponse BM : Sur ce type de voies, tout stationnement créé est longitudinal pour des raisons de sécurité.

**Intervention N°13 :**

« Les gens ne vont-ils pas se garer quand même en épi comme cela se fait ailleurs sur la commune ? »

Réponse BM : Ce type de pratique a effectivement été remarqué sur des voies privées. L'aménagement proposé se fait sur du domaine public métropolitain sur lequel le pouvoir de police du Maire saura faire respecter la réglementation.

**Intervention N°14 :**

Il est fait remarquer que les poids lourds continuent de circuler sur cet axe malgré les interdictions. Certains stationnements même sur des vides sanitaires avec un risque d'accident.

**Intervention N°15 :**

« Au niveau du carrefour avec la piste cyclable Bordeaux Lacanau, un haricot empêche à l'heure actuelle les mouvements de tourne à gauche pour sortir de la propriété. »

Réponse BM : Avec l'aménagement du plateau, le haricot sera supprimé.

**Intervention N°16 :**

« Il ne faudra pas que la voie verte soit trop proche des clôtures pour que l'on puisse voir les vélos lorsque l'on sort de la propriété. »

Réponse BM : D'une façon générale, afin d'ouvrir la visibilité, un espace de 0.50m est laissé entre le portail et la voie verte.

**Intervention N°17 :**

« Au carrefour de l'avenue du Médoc avec l'avenue de la pompe, un feu ne sert à rien. »

Réponse BM et Mairie : La mairie confirme cette observation. Dans le cadre de l'aménagement, la gestion du trafic sera associée pour travailler sur tous les carrefours à feux.

**Intervention N°18 :**

« Est-ce que les enrobés seront refaits en totalité ? »

Réponse BM : Oui.

**Intervention N°19 :**

« Comment vont fonctionner les écoulements au niveau de la rue de Gasteboy car il y a des problèmes lors des gros orages ? »

Réponse BM : Une étude hydraulique est en cours.

**Intervention N°20 :**

« Une nouvelle opération avec des commerces vient de voir le jour au carrefour de l'avenue du Médoc avec la route de Pauillac. Comment va se gérer le flux de véhicules que cela va engendrer ? »

Réponse BM et Mairie : La mairie confirme que la gestion des mouvements de tourne à gauche est compliquée à ce carrefour. Une autre proposition d'aménagement va être présentée à savoir un carrefour giratoire.

La Mairie précise leur volonté de profiter du remaniement du centre commercial Lidl pour acquérir une partie de l'emprise afin de paysager l'avenue du Médoc. Elle précise également que la rue de la tour de Gassies est susceptible de repasser à double sens.

**Intervention N°21 :**

« Est-ce que la voie verte rentre dans l'emprise ? »

Réponse BM : Le travail a été fait dans l'emprise existante. Il n'y aura aucun impact sur les propriétés dans la zone du Vigean. La réduction de l'emprise de chaussée et notamment la suppression des bandes cyclables permet de réaliser la voie verte. La mairie précise que les réseaux électriques seront enfouis sur la totalité du linéaire.

**Intervention N°22 :**

« Quand est-ce que les travaux vont être réalisés ? »

Réponse BM : Le planning prévisionnel est expliqué avec les éventuels préalables fonciers et environnementaux. Les travaux estimés à environ 10M€ HT seront phasés et ne débuteront certainement pas avant 2023.

**Intervention N°23 :**

Un riverain précise des problèmes d'inondation au carrefour de la rue de la pompe au Breteil.

Réponse mairie : Des travaux d'assainissement ont été réalisés fin 2019 pour résoudre un problème d'inondation au carrefour de la rue du moulin à vent. Ces travaux conséquents devraient en partie résoudre la problématique du carrefour de la pompe au Breteil. L'étude hydraulique en cours nous orientera sur d'éventuelles extensions de réseau à réaliser.

**Intervention N°24 :**

« Les arrêts de bus seront ils en encoche ? »

Réponse : Les arrêts de bus sont sur chaussée comme pour tout nouvel aménagement. Cela permet de maîtriser également la vitesse des véhicules. La mairie précise que les transports en commun sont prioritaires par rapport au véhicules individuels.

**Intervention N°25 :**

« Le fait d'arrêter les bus sur chaussée risque de congestionner la circulation. »

Réponse Mairie : Le bus circule aussi. Lorsqu'il stationne sur des encoches, le bus a de grosses difficultés pour s'insérer dans la circulation. C'est la vitesse commerciale des transports en commun qui prime.

**Intervention N°26 :**

« Pourquoi le parking de co-voiturage n'a pas été mis sur la commune du Taillan-Médoc ou route de Lacanau ? »

Réponse : C'est une réflexion à mener mais cela se situe en dehors de l'emprise du projet d'étude.

Fin de la réunion à 20h30